



Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE2I)

CoPil de Lancement
Lundi 20 juin 2016

CoPil de lancement SRDE2I

Plan de la présentation

- **SRDE2I : Cadre & Processus d'élaboration**
 - *Contenu du SRDE2I*
 - *Rappel des compétences en termes d'aides aux entreprises*
 - *Gouvernance et pilotage*
 - *Etapes clefs de l'élaboration du SRDE2I*

- **SRDE2I : Structure & Enjeux**
 - *Structuration du document*
 - *Les enjeux en termes de clarification stratégique et opérationnelle*

- **SRDE2I : Thématiques clefs**
 - *Séminaires thématiques*
 - *Alimentation des thématiques*

1

SRDE2I

*Cadre & processus
d'élaboration*

Contenu du SRDE2I

- Les orientations du SRDE2I favorisent un développement économique innovant, durable et équilibré de la Corse ainsi que le maintien des activités économiques exercées en son sein.
- Conformément à la loi, le **SRDE2I définira les orientations sur le contenu obligatoire** :
 - **aides** aux entreprises / à l'internationalisation / à l'investissement immobilier / à l'innovation des entreprises ;
 - **orientations** relatives à l'attractivité du territoire régional ;
 - **orientations** en matière de développement de l'ESS, s'appuyant notamment sur la conférence régionale de l'ESS ;
 - **actions** en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- De plus, le **SRDE2I porte aussi sur les domaines facultatifs** prévus par la loi :
 - **orientations** sur les aspects économiques en termes de coopération transfrontalière ;
 - **orientations** en matière d'aides au développement des activités agricoles, artisanales, industrielles, pastorales et forestières.

Impact du SRDE2I sur les autres collectivités et les chambres consulaires

- **Les actes des collectivités territoriales et de leurs groupements en matière d'aides aux entreprises doivent être compatibles avec le SRDE2I.**
- **Pour les chambres consulaires, la stratégie régionale doit être compatible avec le SRDE2I.**
- **La mise en œuvre du SRDE2I peut faire l'objet de conventions entre la CTC, ses agences ou offices et un ou plusieurs EPCI.**
- Il n'est pas légalement nécessaire que le SRDE2I définisse de manière exhaustive les régimes d'aides ou les aides que la CTC entend mettre en œuvre.
- Les dispositifs, aides ou régimes d'aides peuvent être créés postérieurement par la CTC, ses agences ou offices mais doivent respecter les orientations définies par le SRDE2I.

Rappel : Compétences en termes d'aide économique collectivités locales (loi NOTRe)

	CTC	Départements	EPCI
<p>Aides de droit commun dédiées à la création ou à l'extension d'activité économique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition des régimes d'aide • Décision d'octroi des aides aux entreprises 	Compétence de plein droit	Intervention impossible	Possibilité d'intervention (convention avec la CTC ou délégation)
<p>Aides en faveur d'organisation de producteurs des filières agricoles, halieutiques et forestières</p>	Compétence de plein droit	Possibilité d'intervention par subvention (convention avec la CTC)	Possibilité d'intervention (convention avec la CTC)
<p>Aides aux entreprises en difficulté</p>	Compétence de plein droit	Intervention impossible	Possibilité d'intervention (convention avec la CTC)
<p>Aide à l'immobilier d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition des régimes d'aide • Décision d'octroi des aides aux entreprises 	Possibilité d'intervention (convention avec EPCI)	Possibilité d'octroi des aides par délégation d'EPCI	Compétence de plein droit
<p>Aides aux organismes qui participent à la création ou à la reprise d'entreprise</p>	Compétence de plein droit	Intervention impossible	Possibilité d'intervention (convention avec la CTC)

Rappel : Compétences en termes d'aide économique collectivités locales (loi NOTRe)

	CTC	Départements	EPCI
Aides aux professionnels de santé	Compétence de plein droit	Compétence de plein droit	Compétence de plein droit
Aides au cinéma	Compétence de plein droit (avis préalable du conseil municipal concerné)	Compétence de plein droit (avis préalable du conseil municipal concerné)	Compétence de plein droit (avis préalable du conseil municipal concerné)
Aides au maintien des services en milieu rural <ul style="list-style-type: none"> • Aides et subventions à la création ou au maintien d'un service nécessaire à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural • Financement d'opérations d'investissement en faveur d'entreprises de services marchands nécessaires aux besoins de la population en milieu rural dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes ou EPCI et en faveur de l'entretien et de l'aménagement de l'espace rural réalisés avec les ASA 	Compétence de plein droit (L. 1511-2) OU intervention possible en complément du bloc communal par convention (L 2221-3)	Possibilité d'intervention (convention avec la CTC)	Compétence de plein droit

Rappel : Compétences en termes d'aide économique collectivités locales (loi NOTRe)

	CTC	Départements	EPCI
Garantie d'emprunt pour personnes de droit privé	Compétence de plein droit	Compétence limitée aux emprunts des personnes de droit privé limitativement énumérées	Compétence de plein droit
Participation en capital dans des sociétés de droit privé			
Sociétés commerciales de droit commun	Si prévu par SRDE2I et sous contrôle du CE	Intervention impossible sauf décret en CE	Intervention impossible sauf décret en CE
Sociétés de garantie	Compétence de plein droit	Intervention impossible	Compétence de plein droit
Sociétés de capital-investissement, SEM, SATT		Intervention impossible sauf décret en CE	Intervention possible en complément de la CTC (par convention)
Ingénierie financière			
Souscription dans FCPR			Intervention possible en complément de la CTC (par convention)
Financement et aide à la mise en œuvre de FIP	Compétence de plein droit	Intervention impossible	Intervention impossible
Dotations pour constitution de fonds de garantie		Intervention possible en complément de la CTC (par convention)	Intervention possible en complément de la CTC (par convention)
Dotations pour constitution de fonds de participation		Intervention impossible	Intervention impossible

Liens entre le SRDE2I et les autres documents-cadres

- Le SRDE2I tiendra compte des axes politiques issus du PADDUC :
 - Diagnostic stratégique territorial (DST) ;
 - Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
 - Schéma d'Aménagement du Territoire (SAT).
- Le **SRDE2I se focalisera principalement sur la déclinaison opérationnelle** des choix du PADDUC.
- **L'élaboration du SRDE2I doit aussi capitaliser sur l'ensemble des documents de planification** produits dans le cadre des politiques européennes, le contrat de plan Etat-Région et tout autre document à portée stratégique ou opérationnelle pouvant être rattaché à l'objet du SRDE2I.
- Enfin, le SRDE2I prendra en compte tout en conservant une visée opérationnelle les délibérations et les travaux de l'Assemblée de Corse sur l'évolution institutionnelle, sur la modification constitutionnelle, la fiscalité, la langue et le foncier.

Conditions d'élaboration et d'adoption du SRDE2I

- Une **concertation active et effective avec tous les EPCI à fiscalité propre mais aussi les acteurs majeurs dans le domaine économique (chambres consulaires...)** est un élément majeur de la **légalité du SRDE2I**.
- De plus, la **prise en compte des propositions formulées par la conférence régionale de l'ESS** est nécessaire.
- Le projet de SRDE2I doit être discuté avant délibération à l'Assemblée de Corse au sein de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP). Les chambres consulaires et la CRESS sont associées à cette discussion.
- Le projet de SRDE2I doit être communiqué pour avis au CESC.
- Le mode d'adoption du SRDE2I est :
 - une délibération de l'Assemblée de Corse ;
 - une approbation par arrêté du préfet de Corse.

Gouvernance et Pilotage

Comité de Pilotage – CoPil

Dirige, s'assure de la cohérence stratégique et valide les étapes



Comité de suivi

Pilote opérationnellement, met en forme et synthétise

ADEC

ATC

OTC



Thématisques

Espaces d'échanges, de partage des projets
et de construction du document

Gouvernance et Pilotage

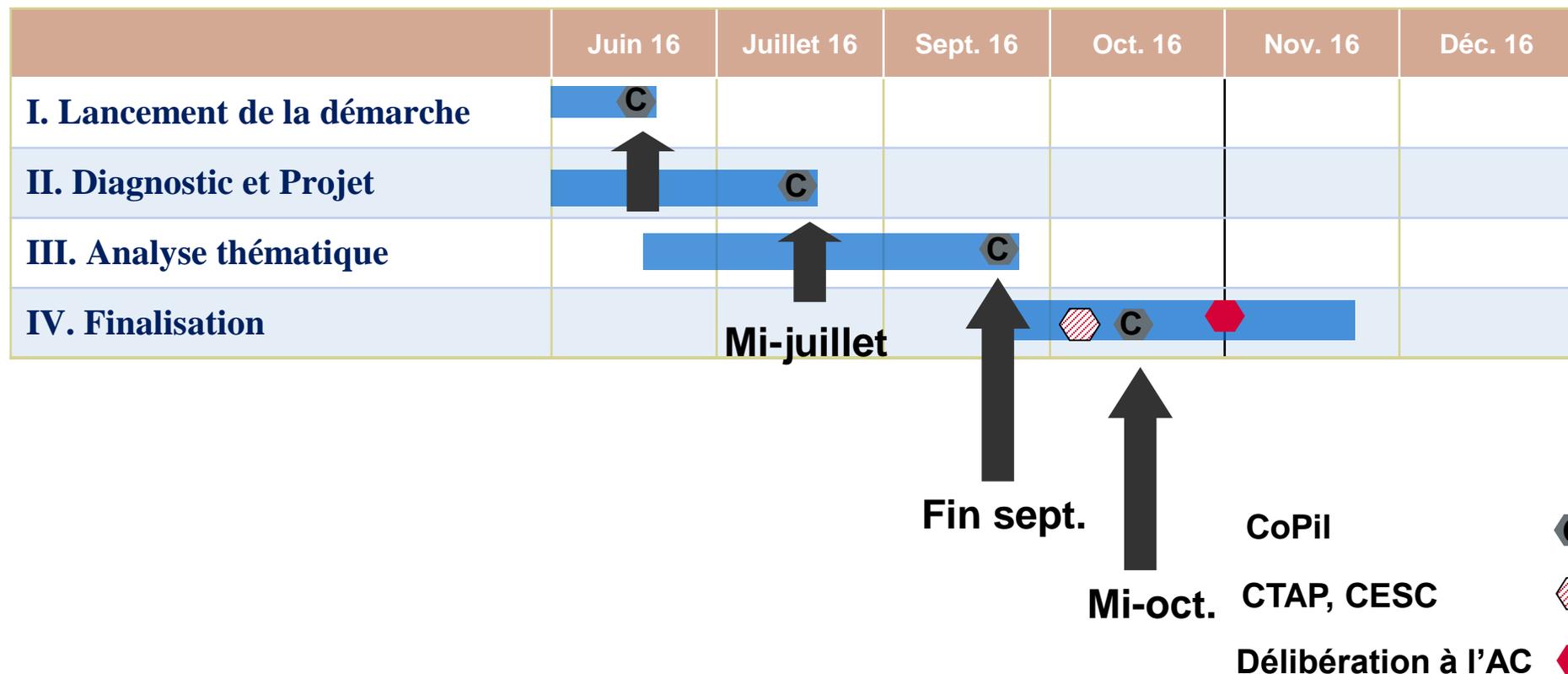
- **Le CoPil a pour tâche :**
 - d'identifier les thématiques clefs ;
 - de **diriger le projet, de s'assurer de la cohérence stratégique ;**
 - de s'assurer de la **mise en œuvre et de valider les étapes.**
- La **présidence du CoPil est assurée par le Président de l'Exécutif en lien avec les 3 copilotes** (présidents ATC/ADEC/OTC).
- Un comité de Suivi technique est organisé au sein de l'ADEC en étroite partenariat avec l'Agence du Tourisme de la Corse et l'Office des Transports de la Corse. Il aura pour mission de :
 - **piloter opérationnellement la démarche SRDE2I** sur la durée de son élaboration et de sa mise en œuvre ;
 - **mettre en œuvre des outils de suivi et de recueil des propositions** dans le cadre des travaux préparatoires et de concertation de la démarche ;
 - **préparer les réunions du CoPil et en assurer le secrétariat.**
- La **présidence du Comité du suivi est assurée par le président de l'ADEC.**

Organisation de l'élaboration

- Il est essentiel de **structurer l'élaboration du document pour alimenter les différentes parties proposées pour le SRDE2I** tout en s'assurant du respect du processus de concertation et de participation large à travers :
 - une **succession d'étapes permettant de valider les échanges** ;
 - une **consultation large des partenaires** ;
 - une **ouverture sur la société civile** afin de l'associer et de la mobiliser.
- Cette démarche doit permettre de structurer le SRDE2I en trois étapes :
 - La prise en compte des documents-cadres déjà produits et leur précision afin d'établir un constat partagé ;
 - La précision du « **Projet de société** » inscrit dans le PADDUC ;
 - La déclinaison opérationnelle, précisant les moyens et les leviers de la politique économique.
- Cela permet une série de débats et de validations, tout en capitalisant sur les documents déjà produits sur les dernières années.

Étapes clés dans l'élaboration du SRDE2I calendrier prévisionnel

Le délai de réalisation est très contraint, la loi NOTRe imposant une délibération avant fin 2016



Étapes clés dans l'élaboration du SRDE2I : calendrier prévisionnel

- 26 Mai : adoption d'une délibération de l'Assemblée de Corse.
- 20 Juin : première réunion du CoPil.
- Semaine du 18 juillet : réunion du CoPil . Communication des premiers travaux issus des ateliers. Présentation des parties « Constat » & « Projet » du SRDE2I au CoPil pour pré-validation ;
- Fin Septembre : réunion du CoPil . Présentation du projet de SRDE2I.
- Octobre :
 - Présentation du SRDE2I à la CTAP pour avis .
 - Présentation du SRDE2I au CESC pour avis.
- Octobre ou Novembre :
 - réunion de synthèse du CoPil ;
 - vote du SRDE2I à l'Assemblée de Corse et transmission au préfet pour arrêté d'approbation.



SRDE2I
Structure & Enjeux

Structure du SRDE2I

3 parties pour un document opérationnel

- Le SRDE2I s'articule en 3 parties :
 - **Un constat partagé** (CoPil de juillet) ;
 - **La définition économique du « Projet de société »** (CoPil de juillet) ;
 - **La déclinaison opérationnelle**, précisant les moyens et les leviers de la politique économique régionale (CoPil de septembre).
- Le cœur du travail à réaliser dans le cadre du SRDE2I est donc :
 - De **préciser les choix politiques** et de faire le lien avec les axes stratégiques et opérationnels du PADDUC ;
 - **D'articuler les réponses opérationnelles** (mesures, aides et régimes d'aide).
- Le **SRDE2I se projette au-delà de la mandature actuelle et doit poser les bases d'une nouvelle dynamique économique à horizon 10 ans**. Il est révisable partiellement ou complètement.
- Le SRDE2I doit donc à la fois :
 - **Comporter des directions politiques claires** ;
 - **Définir des instruments de pilotage opérationnels** afin de permettre son suivi et son adaptation.

Rappel

Axes stratégiques et opérationnels du PADDUC (PADD)

Développement social

Axes stratégiques

- Identité Culture- Patrimoine
- Ancrer l'île dans son ensemble européen et méditerranéen

Développement économique

Axes stratégiques

- Diminuer les facteurs de dépendance
- Création d'emploi et réduction des inégalités
- Équilibre territorial et infrastructures adaptées

Développement environnemental

Axes stratégiques

- Accès au foncier et au logement et gestion des conflits d'usage
- Protection de l'environnement
- Transition énergétique

Axes opérationnels

1. Combattre les inégalités économiques, sociales et territoriales pour assurer un développement social
2. Libérer les potentiels de la culture, de la langue et du patrimoine au service du territoire
3. Replacer le sport comme facteur de cohésion et moteur du développement socio-économique
4. Développer les activités agricoles et sylvicoles et reconquérir les marchés locaux
5. Etablir un tourisme durable, fondé sur l'identité, largement réparti sur les territoires
6. Insuffler un nouvel élan pour le BTP
7. Catalyser les filières à fort potentiel
8. Développer l'ESS, vecteur de cohésion sociale et territoriale
9. Une armature urbaine au service d'une organisation territoriale plus équilibrée et efficiente
10. Orientations en matières d'équipements et d'infrastructures
11. Vers un urbanisme maîtrisé et intégré
12. Préserver, gérer et mettre en valeur l'environnement
13. Promouvoir une gestion intégrée des zones côtières
14. Préserver les espaces nécessaires au maintien des activités agricoles, pastorales et sylvicoles

Les défis à relever pour l'économie corse

Matières premières

- Déprise agricole
- Chocs énergétiques ou agricoles (maladies émergentes bétails/plantes)
- Changements climatiques

Potentiel humain

- Surqualification des jeunes actifs & difficulté d'insertion des diplômés
- Modification de la structure d'emploi et de salaire
- Exclusion durable des plus fragiles du marché du travail
- Démographie déséquilibrée

Sphère présentielle

- Baisse du pouvoir d'achat des revenus liés aux transferts
- Augmentation des charges liées à la dépendance (retraités & aidants)
- Mutation du tourisme réduisant & concentrant les retombées
- Politique de modération salariale des entreprises (faible productivité)
- Accentuation des inégalités

Principales menaces à moyen/long terme pour l'économie corse

Finances

- Incertitudes sur l'équilibre financier de la collectivité unique
- Capacité d'endettement des agents publics et privés arrivant à saturation
- Crédit bancaire atone (contraintes réglementaires sur les TPE/PME)
- Choc de taux d'intérêt

Compétitivité & Stabilité Financière

- Fragilisation par érosion des marges (faible productivité, hausse charges)
- Perte compétitivité-coût (tourisme, industrie) vs concurrents de proximité (Italie, Espagne...)
- Blocage de l'investissement productif (autofinancement affaibli, accès au crédit, faible productivité)

Ecosystème productif

- Pb de concurrence: concentration (distribution, construction), renforcement d'oligopoles
- Sous-investissement productif
- Sous-investissement dans l'innovation & la R&D
- Fragilisation de filières (départs à la retraite, pb de financement et d'ouverture sur nouveaux marchés)

Horizon (plein impact)

Moyen terme (5 ans)
Long terme (une décennie)

Réarticuler les axes stratégiques au service d'une politique économique cohérente

- Il apparaît nécessaire de faire le lien avec la politique économique de la majorité et de l'Exécutif. Il s'agit d'**enclencher le *Riacquistu Economicu è Suciale***.
- Cette **ambition politique doit trouver une traduction concrète et rapide**.
- Le *Riacquistu Economicu è Suciale* passe par la maîtrise des secteurs stratégiques (énergie, eau, transports, infrastructures, déchets...).
- Le *Riacquistu Economicu è Suciale* repose sur un modèle de développement diversifié, équilibré et des mécanismes de justice et de solidarité.

Le CoPil de mi-juillet visera à préciser les axes stratégiques et les objectifs du *Riacquistu Economicu è Suciale*

3 *SRDE2I*
Thématiques clefs

Séminaires thématiques

- **En septembre, une série de séminaires thématiques opérationnels sera organisée.**
- Les séminaires ont un rôle majeur dans la concertation avec les EPCI et les chambres consulaires. Ils visent à préciser la mise en œuvre, thème par thème, des axes stratégiques définis. Ils présenteront les orientations clefs retenues et les pistes opérationnelles qui se dégagent.
- Espace d'échange et de concertation, le séminaire se doit donc d'être ouvert et participatif.
- **L'organisation se fera dans chaque thématique par les copilotes en lien avec les animateurs désignés par le CoPil (cf. ci-après).**
- Il est proposé que le séminaire se déroule sur 3h avec 30 min (40 maximum) de présentation des enjeux, orientations et pistes d'action possibles. Le reste doit être consacré aux échanges.
- **Le séminaire n'a pas de rôle conclusif.**
- **Le CoPil se réunira dans la foulée des séminaires pour valider un projet de SRDE2I qui sera ensuite soumis à la CTAP et au CESC.**

Thématiques portant sur des écosystèmes productif

Cadre d'analyse



- Les thématiques ci-contre suivent une logique d'écosystème productif.
- Un cadre d'analyse commun sera défini afin d'assurer d'une homogénéité dans les approches et de faciliter le travail de mise en cohérence.
- L'objectif central est de **développer des écosystèmes résilients, innovants, intégrés et performants à horizon 2025.**
- En premier lieu, il s'agit de **réaliser une analyse des besoins, des attentes des entreprises, des réussites à renforcer ou des lacunes à combler.**

Thématiques portant sur des écosystèmes productif

Cadre d'analyse

- Faire émerger un tissu de PME de plus de 10 salariés diversifié dans les approches
 - Eviter l'entreprise-filière
 - Favoriser l'essaimage et le développement de nouvelles entreprises
 - Pas de dépendance aux transferts publics
 - **Objectif : développer des écosystèmes résilients, capables d'encaisser un choc**

- Les filières doivent avoir des actions sur l'attractivité et le rayonnement
 - Intégrer la croissance et la rentabilité des entreprises comme un objectif stratégique
- Retour sur investissement pour les investisseurs ou les pouvoirs publics
- **Objectif : Des produits et des techno de 1er rang, avec des entreprises réactives et profitables**

- Bâtir des dynamiques d'écosystème si elles sont absentes
- Renforcer et accompagner la croissance des écosystèmes constitués
 - **Objectif : actions systémiques et concrètes**



- Définir un phasage au niveau des résultats attendus et en assurer le suivi opérationnel
- **Objectif : avoir des résultats à une échelle adaptée suivant les possibilités de l'écosystème (Corse / National / Méditerranée / Internationale)**

- Ecosystème au sens de cluster
- Sortir d'une définition purement sectorielle pour aller sur des communautés autour des technologies (numérique,...) ou de marchés
- **Objectif : maîtrise, appropriation, et construction d'une approche commune**
- Pas de filière pour *happy few*
- L'usage primant sur le secteur, créer des ponts avec les autres secteurs (décloisonnement)
- Montrer le gain de bien être pour le peuple corse dans son ensemble
 - **Objectif : diffusion et participation hors du cluster**

Thématiques portant sur des écosystèmes productif

Cadre d'analyse

Financement

- Fonds propre et *love money*
- Investisseurs privés
- Fiscalité
- Aides et dispositifs publics d'incitation

Ressources humaines

- Formation et qualification de la main d'œuvre dans et hors de l'écosystème
- Qualité de l'emploi
- Anticipation de l'attrition (perte de ressource hors de l'écosystème)

Capital social

- Visibilité, attraction et affection de la société civile
- Attractivité et rayonnement de l'écosystème (y compris au plan géographique)
- Implication l'écosystème sur lui-même (esprit pionnier...)
- Réseaux inter et extra-écosystème (partenariat, *coopétition*)

Réaliser pour chaque thématique une analyse AFOM sur les différents leviers pour identifier les axes opérationnels à actionner

Marchés & Technologies

- Type de marchés (maturité, interne, externe)
- Appropriation de technos extérieurs et veille
- Capacité de R&D et d'innovation
- Intégration la R&I dans les produits
- Transversalité et partage hors de l'écosystème

Infrastructures & Foncier

- Infrastructures
- Equipements (R&D, transport,...)
- Capacités immobilières (locaux, bureaux, espaces dédiés)
- Liens avec la qualité de vie (contrainte, besoins, impacts positifs...)

Gouvernance

- Capacités de mobilisation (profils, temps, moyens humains et réseaux) au service du pilotage
- Soutien politique et institutionnel
- Autonomie globale de l'écosystème
- Implication des pouvoirs publics

Thématiques transversales aux écosystèmes

Cadre d'analyse

Financement
de l'économie
/ Aide aux
entreprises en
difficulté

ZAI /
Immobilier
d'entreprise

Diaspora /
Rayonnement
et attractivité /
Export / Int.
Eco.

Coop
transfrontalière
/ Programmes
européens

Liens emplois
/ formation /
apprentissage

Transport

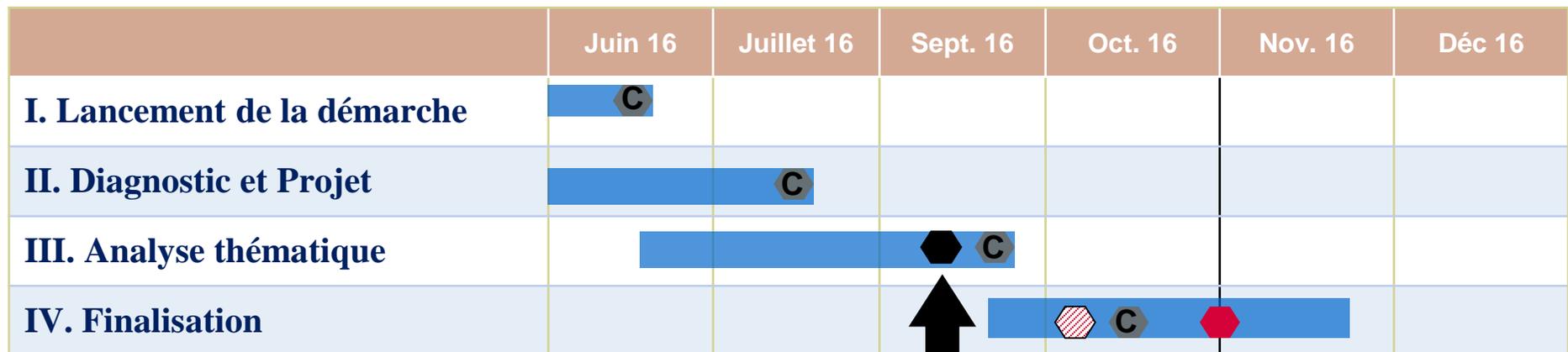
Egalité
hommes/fem
mes / politique
de la jeunesse

Lingua &
Cultura

- Les thématiques ci-dessus sont principalement transversales et recourent les thématiques « écosystèmes » précédentes.
- En premier lieu, il s'agit de **réaliser une analyse des besoins, des attentes et des lacunes des dispositifs actuels.**

Étapes clés dans l'élaboration du SRDE2I

Calendrier prévisionnel



Mi-
septembre

CoPil 

Séminaires
thématiques 

CTAP, CESC 

Délibération à l'AC 

Phasage des thématiques

Ateliers

- Faire le point sur les différentes actions, les besoins et les problématiques
- Faire le point sur les projets de territoire
- S'appuyer au max. sur des réunions et évènements déjà planifiés

Points territoires

- Réunions multithématiques avec les EPCI

Contribution
Société civile

Séminaires

- Echanger sur les orientations stratégiques
- Etudier les réponses opérationnelles à conforter, modifier ou mettre en place (mesures, aides, régimes d'aide)
- Espace d'échange et de concertation, le séminaire est ouvert et participatif

Thématiques

Ateliers thématiques

- Rassemblant élus, techniciens, experts en fonction des besoins, des ateliers préparatoires pourront être organisés en amont des séminaires.
- Ils ne sont pas systématiques (ex: ESS) et capitaliseront notamment sur les événements déjà prévus par ailleurs.
- Les **ateliers seront conduits au niveau du comité de suivi**. Il n'y a ni forme spécifique demandée, ni cadre imposé.
- **Il convient toutefois d'avoir au sein de ces ateliers une présence des principaux EPCI et des chambres consulaires.**
- Leur rôle est d'alimenter en contenu (ex: partage des actions en cours et en projet) les séminaires thématiques organisés en septembre.

Thématiques : animation des séminaires de septembre

- L'animation de chaque séminaire sera assurée par :
 - 1 conseiller exécutif ou un élu régional ;
 - 1 technicien issu des services (ADEC/ATC/OTC/CTC) ;
 - 1 rapporteur membre de la société civile.

Ruralité & dév.
agricole / Politique
de la Montagne /
Economie de la Mer

Pol. : **F. Sargentini / JF Acquaviva**
Tech. : ODARC
Rap. : *A désigner*

Innovation /
Numérique /
Création

Pol. : **N. Maupertuis / JC Angelini**
Tech. : ADEC/DAEI
Rap. : *A désigner*

Pôles d'excellence

Pol. : **JC Angelini**
Tech. : ADEC
Rap. : *A désigner*

Économie de
proximité

Pol. : **Elu**
Tech. : ADEC
Rap. : *A désigner*

Tourisme

Pol. : **N. Maupertuis**
Tech. : ATC
Rap. : *A désigner*

ESS / Silver Eco /
Santé

Pol. : **Elu**
Tech. : ADEC/CRESS
Rap. : *A désigner*

Construction /
Économie verte /
Transition
énergétique

Pol. : **F. Giovannini**
Tech. : ADEC
Rap. : *A désigner*

Thématiques : animation des séminaires de septembre

- L'animation de chaque séminaire sera assurée par :
 - 1 conseiller exécutif ou un élu régional ;
 - 1 technicien issu des services (ADEC/ATC/OTC/CTC) ;
 - 1 rapporteur membre de la société civile.

Financement de l'économie / Aide aux entreprises en difficultés

Pol. : **JC Angelini**
Tech. : ADEC
Rap. : *A désigner*

ZAI / Immobilier d'entreprises

Pol. : **A. Simonpietri**
Tech. : ADEC
Rap. : *A désigner*

Diaspora / Rayonnement et attractivité / Export / Int. Eco.

Pol. : **Elu**
Tech. : ADEC
Rap. : *A désigner*

Coop transfrontalière / Programmes européens

Pol. : **N. Maupertuis**
Tech. : ADEC
Rap. : *A désigner*

Egalité hommes/femmes / politique de la jeunesse

Pol. : **Elu**
Tech. : ADEC
Rap. : *A désigner*

Transport

Pol. : **JF Acquaviva**
Tech. : OTC
Rap. : *A désigner*

Lingua & Cultura

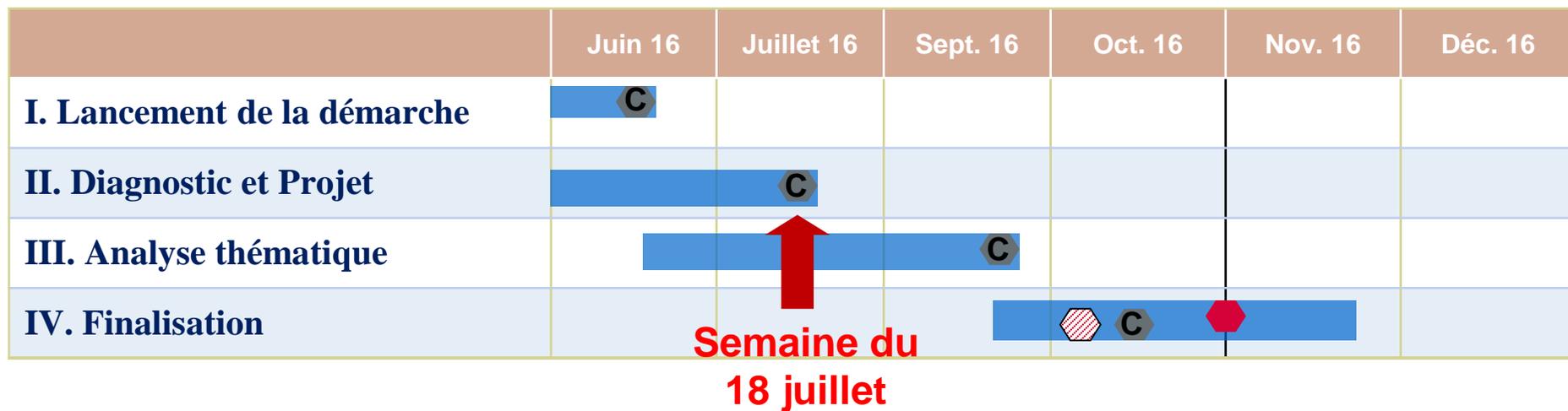
Pol. : **S. Luciani**
Tech. : ADEC
Rap. : *A désigner*

Liens emplois / formation / apprentissage

Pol. : **J. Giacometti**
Tech. : ADEC
Rap. : *A désigner*

Étapes clés dans l'élaboration du SRDE2I calendrier prévisionnel

Prochain CoPil prévu dans la semaine du 18 juillet.



- CoPil 
- CTAP, CESC 
- Délibération à l'AC 

Étapes clés dans l'élaboration du SRDE2I

Calendrier prévisionnel

- 26 Mai : adoption d'une délibération de l'Assemblée de Corse.
- **20 Juin : première réunion du CoPil.**
- Juin-Septembre : ateliers thématiques.
- **Semaine du 18 Juillet : réunion du CoPil . Communication des premiers travaux issus des ateliers. Présentation des parties « Constat » & « Projet » du SRDE2I au CoPil pour pré-validation.**
- Mi-Septembre : séminaires thématiques. Étape clef de la concertation.
- **Fin Septembre : réunion du CoPil . Présentation du projet de SRDE2I.**
- Octobre :
 - Présentation du SRDE2I à la CTAP pour avis .
 - Présentation du SRDE2I au CESC pour avis.
- **Octobre ou Novembre :**
 - **réunion de synthèse du CoPil ;**
 - vote du SRDE2I à l'Assemblée de Corse et transmission au préfet pour arrêté d'approbation.



Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE2I)

CoPil de Lancement
Lundi 20 juin 2016